

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

477 € par participant

Soit 572,40 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'œuvre
- Assureurs
- Entreprises de BTP
- Promoteurs
- Huissiers

• Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunal de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Connaître l'étendue de l'assurance tous risques chantiers (TRC)

**PROGRAMME****Domaine de la construction**

- Etapes de «l'opération construction»
- Différents types d'ouvrages
- Déroulement de «l'opération construction»
- Intervenants dans la construction

Contrat TRC

- Définition
- Bénéficiaires
- Garanties de base
 - Différents types de contrats
 - Particularités de certaines garanties
- Couvertures
 - Etendue des garanties
 - Exclusions
 - Extensions usuelles
 - Pertes d'exploitation anticipées
 - Garanties annexes
- Durée de la TRC
 - Travaux



- Maintenance

- Franchises
- Valeur assurée
- Polices ouvertes / polices cadres

Situation du contrat TRC par rapport aux autres contrats**Souscription du contrat**

- Audit des risques
- Elaboration du dossier technique de souscription
- Analyse des risques
- Garanties
- Approche de la proposition de tarification
- Rédaction des garanties du contrat
 - Conditions générales
 - Conditions particulières
 - Exclusions
 - Obligations
- Modifications de la nature du risque et éventuelle prolongation des garanties du contrat

Règlement des sinistres

- Expertise
- Etude du dossier
- Règlement

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**



